



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.

Toute demande sujette aux PIIA est évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et par le Conseil municipal, voir section 4.

Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.

DEMANDE DE PERMIS

NO. DEMANDE: _____

NO. PERMIS: _____

Début des travaux : _____

Fin prévue des travaux : _____

Coût des travaux : _____

Type de permis : **CONSTRUCTION NEUVE** **AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

Requérant :

Le propriétaire L'exécutant des travaux

Autre : _____

Exécutant des travaux

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

☎ : _____

📠 : _____

RBQ : _____

NEQ : _____

SECTION 2 : EMPLACEMENT

Matricule : _____ Frontale : _____
Cadastre du Québec : _____ Profondeur : _____
Zone : _____ Superficie : _____
Adresse : _____ Nombre de chambres à coucher : _____
Aire de plancher m² : _____ Nombre d'étages : _____

Prévoyez-vous l'installation d'un système d'alarme ? oui non

Traitement des eaux usées :

- Installation septique
 Autre, spécifiez _____

Approvisionnement en eau potable :

- Puits
 Eau provenant d'un plan d'eau

SECTION 3 : DOCUMENTS À REMETTRE AVEC LA DEMANDE

Liste de vérifications :

- 1) Les noms et adresses du propriétaire de l'immeuble et de la personne ou de la compagnie qui exécutera les travaux, avec la procuration écrite, s'il y a lieu, du propriétaire ;
- 2) L'utilisation projetée du bâtiment ;
- 3) Un (1) plan d'implantation en un (1) exemplaire original, préparé par un professionnel habilité, exécuté à une échelle exacte du ou des bâtiments sur l'emplacement sur lequel on projette de construire ou d'agrandir un bâtiment indiquant les renseignements pertinents, parmi les suivants. Ce plan d'implantation doit être préparé par un arpenteur-géomètre dans le cas où l'implantation de la construction ou de l'agrandissement est projetée à une distance égale ou inférieure à 0,45 mètres par rapport à la marge de recul prescrite :
 - a) L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions, sa superficie ainsi qu'une indication et description des servitudes s'il y en a ;
 - b) La localisation des rues, leur caractère privé ou public, ainsi que leur dimension, s'il y a lieu ;
 - c) Les niveaux topographiques actuels et futurs du sol à l'aide de cotes ou de lignes d'altitude équidistantes du site et du projet ;
 - d) La distance entre tout cours d'eau ou lac ainsi que les bâtiments et ouvrages prévus mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ;
 - e) Les niveaux d'excavation, le niveau du rez-de-chaussée et le nivellement proposé, par des cotes et des lignes d'altitude ;
 - f) La localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment projeté et des bâtiments existants sur le même emplacement, s'il y a lieu ;
 - g) L'aménagement paysager de l'emplacement avant les travaux, les espaces à déboiser, à excaver, les arbres à conserver, les méthodes de protection de ceux-ci pendant les travaux, ainsi que la localisation et description des plantations de haies, d'arbres et d'arbustes s'il y a lieu ;
 - h) La localisation des installations septiques et les distances par rapport aux puits sur l'emplacement et les emplacements voisins, s'il y a lieu ;
 - i) La localisation des entrées charretières et des aires de stationnement ;
 - j) Le drainage des eaux de surface, s'il y a lieu ;
 - k) La localisation des lignes électriques et téléphoniques, des clôtures, des murs et murets ainsi que des enseignes, s'il y a lieu ;
 - l) La date, le titre, le nord géographique, l'échelle et les noms des personnes qui ont collaboré à la préparation du projet ;
 - m) Tous travaux en bordure d'un lac ou un cours d'eau.
- 4) Un (1) exemplaire des plans de la construction projetée (en format 17 x 11 pouces), à une échelle exacte montrant, en plan et en élévation, les dimensions du bâtiment et les coupes de mur et du toit. Spécifiquement, ces plans doivent contenir les informations suivantes :

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

- a) Les élévations ;
- b) Un plan du sous-sol, s'il y a lieu ;
- c) Un plan du rez-de-chaussée ;
- d) Un plan de l'étage, s'il y a lieu ;
- e) Un plan de coupe du bâtiment ;
- f) Une ou plusieurs feuilles de détails selon la nature du bâtiment et/ou de la complexité de celui-ci.

5) La valeur de la construction ou des travaux projetés et la durée prévue ;

Dans le cas où le permis de construction comprend l'aménagement d'une allée ou d'une aire de stationnement, l'information requise lors de la demande de permis de construction doit comprendre l'information demandée à l'article 5.10.13. du règlement no. 2013-002 relatifs aux permis et certificats.

Lors d'une construction neuve, vous devez joindre les formulaires de demandes de permis suivants :

- a) Installation septique ;
- b) Ouvrage de captage d'eau.

Accès par le lac : Veuillez nous confirmer ce qui suit :

- ❖ De quelle façon allez-vous mobiliser et démobiliser les équipements nécessaires aux travaux en passant dans la bande riveraine ? (Cette entrée au site demeure temporaire et doit être remise à l'état naturel) ;
- ❖ Quelle mesure de végétalisation prendrez-vous lorsque les travaux seront terminés ?

SECTION 4 : LES INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-006 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

Demande assujettie :

- *La subdivision d'un terrain, applicable aux zones visées par les PIIA-02 – Sommets et versants de montagnes et PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- **La construction d'un nouveau bâtiment ;**
- **Tout agrandissement d'un bâtiment existant ;**
- *La coupe d'arbre(s), applicable aux zones visées par le PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- *L'implantation et la modification d'une enseigne ;*
- **Tout ouvrage ayant un impact sur l'aspect visuel extérieur, notamment, l'aménagement paysager, implantation du réseau électrique, remblais, déblais, clôture, muret, piscine, spa, équipement mécanique fixe.**

Documents requis pour l'étude de la demande :

Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être présentée en trois (3) exemplaires papier et **un (1) exemplaire informatique** au fonctionnaire désigné et doit comprendre l'information et les documents suivants en plus des documents requis au règlement sur les permis et certificats.

- Le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
- Le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents ;
- L'identification cadastrale du ou des terrains existants, les dimensions et les superficies ;
- La date, le titre, le nord astronomique et l'échelle des plans ;
- Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, espace boisé, etc.), s'il y a lieu ;
- Tout autre document exigé par le présent règlement.
- Le plan de morcellement ou d'implantation d'une nouvelle construction ;
- L'état actuel du terrain et l'aménagement qui en est projeté ;
- Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté ou une photographie du bâtiment existant selon le cas ;
- Des photographies illustrant la relation entre les bâtiments projetés et ceux avoisinants, s'il y a lieu ;
- L'échantillon des matériaux de revêtement utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs, dans le cas d'un bâtiment projeté ou d'un bâtiment dont on modifie le revêtement extérieur ;
- Un plan d'aménagement forêt-faune, pour les ouvrages dans la zone Va-17 soumis au PIIA-03 ;
- Tout autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Frais de la demande :

Construction neuve : Valeur < 1,5 M = 600 \$ (non remboursable).

Valeur + 1,5 M = 850 \$ (non remboursable).

Valeur + 5 M = 1 200 \$ (non remboursable).

Agrandissement : 200 \$ (non remboursable)

AVIS : PLTN facturera les propriétaires qui doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour mobiliser et/ou démobiliser les équipements nécessaires aux travaux.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

Note : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.